

Oui à un article constitutionnel en faveur de l'accueil de l'enfance

Communiqué de presse, le 26 juin 2023

Pro Enfance en appelle à un article constitutionnel ou à une base légale depuis plusieurs années afin de soutenir une politique de l'accueil de l'enfance cohérente et inclusive partout en Suisse. Aussi, la plateforme Suisse romande se félicite de l'aboutissement de la récolte de signatures concernant l'initiative populaire fédérale pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tout le monde.

Considérant que l'accueil de l'enfance joue un rôle systémique essentiel pour notre société et qu'il y a lieu de prendre soin des intérêts et besoins des enfants, Pro Enfance salue l'aboutissement de la récolte de signatures concernant l'initiative fédérale « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) », initiée par le Parti socialiste.

L'initiative populaire propose de modifier la Constitution fédérale afin que les cantons pourvoient à une offre suffisante et de qualité, pour les enfants de trois mois jusqu'à la fin de l'enseignement de base. Elle vise en premier lieu : le bien-être de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale ; du personnel disposant d'une formation et d'une rémunération requises ; une prise en charge des deux tiers des coûts et une participation maximale des parents jusqu'à 10% de leurs revenus.

L'intention de l'initiative répond aux recommandations de Pro Enfance, émises à la suite d'un état des lieux et d'une présence de l'association dans l'ensemble des cantons romands en 2016-2018, à savoir principalement : une cohérence de la prise en charge des enfants de 0 à 12 ans ; des missions socio-éducatives centrées sur les enfants et leurs familles ; un accueil de qualité et accessible pour tous les enfants qui en ont besoin ; une coordination et une répartition claire des compétences entre les échelons politiques ; un financement stable et durable ; du personnel éducatif qualifié et des directions formées.

D'importants efforts ont été investis ces dernières années dans le domaine de l'accueil de l'enfance, ce qui est encourageant. Les défis doivent toutefois être pris au sérieux : un rapport classe la Suisse en matière de politique familiale au dernier rang, parmi les 31 pays riches de l'OCDE et de l'UE qui disposent de données (UNICEF, 2019) et au 38ème rang sur 41 des pays les plus riches sous l'angle d'une analyse des structures de soutien proposées aux enfants et aux parents (UNICEF, 2022). Aussi, pour répondre à l'agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, stipulant l'accès à l'éducation, en particulier dans le secteur de la petite enfance, il reste encore beaucoup à faire.

Vu les disparités entre les cantons, voire entre les communes, les initiatives individuelles ne suffisent malencontreusement pas à garantir des prestations équitables au million d'enfants âgés de 0 à 12 de notre pays, d'où la nécessité d'un article constitutionnel permettant un socle commun digne d'un service public. Inscrire le principe d'une offre d'accueil suffisante, accessible et de qualité sur tout le territoire constitue ainsi une opportunité pour penser la politique de l'accueil de l'enfance en tant que pilier de la politique de l'enfance et de la famille, tout en reconnaissant aussi la diversité des prestataires, qu'ils soient de droit public ou privé.

Information

- Alexandre Bédât, président – alexandre.bedat@saint-imier.ch – 079 257 24 26
- Sandrine Bavaud, secrétaire générale – sandrine.bavaud@proenfance.ch – 079 786 03 16

Pro Enfance

Créée le 14 octobre 2014, Pro Enfance – plateforme romande pour l'accueil de l'enfance – est une association à but non lucratif, qui a pour mission de regrouper et de représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands. Elle met son expertise au service du développement du domaine en collaboration avec d'autres instances nationales. Pour assurer une cohérence de la prise en charge des enfants de 0 à 12 ans, Pro Enfance regroupe l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour. L'association articule plus largement ses actions avec la politique de l'enfance et celle de la famille.